

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 19 avril 2022

Le chiffre : 26,1* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1^{er} trimestre 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

(*dont 23,1 M€ en subvention et 3 M€ en avance remboursable sur 15 ans, et hors primes pour épuration.)

[Focus sur les économies d'eau]

Au cours du premier trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **251 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. En particulier, l'objectif d'économiser 30 Mm³ d'eau par an se poursuit et depuis le début de son 11^{ème} d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau a apporté 12,8 M€ d'aides pour 121 projets d'économie d'eau en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **51 % des aides (13,3 M€)** sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :
 - **9,3 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 4,8 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (2,7 M€, dont 0,9 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 4,5 M€ pour leur traitement, dont 3 M€ d'avance pour la réalisation de l'unité de méthanisation de Marignier dans la région de Cluses (74) ;
 - **4 M€ pour l'eau potable**, dont 3,3 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale ;
- **27 % des aides (7 M€)** portent sur la restauration des **milieux aquatiques**, dont 3,5 M€ consacrés aux « Paiements pour Services Environnementaux » qui rémunèrent les agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, 1,4 M€ pour l'animation territoriale, 1,1 M€ pour renaturer les cours d'eau et 0,7 M€ pour préserver les zones humides ;
- **8 % des aides (2 M€)** contribuent à **réduire les pollutions industrielles**, dont 0,9 M€ pour traiter les rejets de micropolluants et de toxiques ;



- **6 % des aides (1,6 M€)** visent une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, dont 1,4 M€ pour économiser l'eau, notamment en réduisant les fuites des réseaux d'eau potable (1,1 M€) ;
- **les derniers 8 % des aides (2,2 M€)** vont respectivement à **la coopération internationale (1,1 M€)**, **la connaissance et la communication (1 M€)** et **la réduction des pollutions agricoles (0,1 M€)**.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables au 1^{er} trimestre 2022

AIN Rémunérer les agriculteurs de la Dombes pour les services rendus à l'environnement

La communauté de communes de la Dombes met en place des paiements pour services environnementaux afin de rémunérer 37 agriculteurs, agri-pisciculteurs, pisciculteurs engagés dans des projets qui visent la reconquête de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides au niveau des chaînes d'étangs et sur les cours d'eau Veyle et Chalaronne en tête de bassin versant.

Ces exploitations, qui totalisent 3 740 hectares de terres agricoles et 1145 ha en eau répartis sur 94 étangs, bénéficieront au total de **3,1 M€ d'aide de l'agence de l'eau** sur 5 ans.

AIN Une nouvelle station d'épuration à Pont d'Ain

La commune de Pont d'Ain va construire un nouvel équipement de traitement des eaux usées domestiques en remplacement de l'ouvrage actuel dont le mauvais fonctionnement génère des rejets polluants dans l'Ain et le Suran, notamment par temps de pluie. La nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 5000 équivalents-habitants, sera équipée d'un traitement du phosphore avec une désinfection en période estivale pour sécuriser les baignades. La création d'un bassin de stockage des eaux de pluie est également prévue. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **1,4 M€**.

DRÔME Réduire les prélèvements d'eau dans la Barberolles

Le syndicat des eaux de Barbières Besayes va réinjecter dans la Barberolles la partie des eaux des sources de Sert amont et aval et de Palletou qui est actuellement captée mais non utilisée pour l'alimentation en eau potable. Actuellement, cette eau captée en trop est rejetée à environ 13 km de son point de captage. Ce projet permettra de limiter les périodes d'assecs de la Barberolles qui sont de plus en plus longs et marqués entre les communes de Barbières et de Bésayes. L'agence de l'eau apporte **une aide de 45 200 €**.

FOCUS SUR LES ECONOMIES D'EAU EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Les économies d'eau et la réduction des prélèvements dans les milieux aquatiques sont des priorités de l'agence de l'eau. Depuis le début de son 11^{ème} programme 2019-2024, elle a attribué **12,8 M€ d'aides** à 121 projets qui ont permis d'économiser 6,5 millions de m³ d'eau en Auvergne-Rhône-Alpes, soit l'équivalent de la consommation d'eau annuelle d'une ville de la taille d'Avignon, répartis ainsi :

- **9,6 M€ d'aides** pour mieux gérer la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable des collectivités, soit 2,4 Mm³ d'eau économisés ;
- **2 M€ d'aides** pour moderniser les dispositifs d'irrigation des exploitations agricoles soit 2 Mm³ économisés ;
- **1,2 M€ d'aides** pour améliorer les process industriels, soit 2,1 Mm³ économisés.

Ces efforts de réduction des prélèvements ont porté essentiellement sur les territoires en déséquilibre quantitatif ou en équilibre précaire identifiés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, mais également en dehors de ces territoires grâce à l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 » de l'agence de l'eau, au titre de l'adaptation au changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les

systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com